COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 30 septembre 2022

OCAPIAT et le réseau EVA signent une convention de partenariat pour valoriser le Conseil en Evolution Professionnelle.

Les deux structures **OCAPIAT** et **le réseau EVA, porté par la Fédération Nationale des CIBC**, ont signé le 27 septembre une convention de partenariat facilitant l'accès au Conseil en Evolution Professionnelle. Cette convention contribue à formaliser les partenariats déjà existants dans les régions et enrichir les initiatives sur les territoires.

De gauche à droite : Jérôme VOLLE, secrétaire général OCAPIAT, Hervé PROKSCH, président OCAPIAT, Philippe COTTET, président de la Fédération Nationale des CIBC, Nathalie DECHELETTE, vice-présidente de la Fédération Nationale des CIBC.

De gauche à droite : Victor PIRES, directeur régional IDF OCAPIAT / Odile KIENER, Chef de projet - Offre de services aux Actifs, OCAPIAT / Sophie CLAMENS, déléguée générale de la Fédération Nationale des CIBC, Jérôme VOLLE, secrétaire général OCAPIAT, Hervé PROKSCH, président OCAPIAT / Philippe COTTET, président de la Fédération Nationale des CIBC, Nathalie DECHELETTE, vice-présidente de la Fédération Nationale des CIBC, Anabelle BRUNETAUD-MAZALEYRAT, directrice de projet CEP PACA, Jonathan EMSELLEM, Directeur général OCAPIAT.

Ce partenariat permet une coopération renforcée :

Cette convention nationale a pour objectif de permettre aux salariés des entreprises du périmètre d'OCAPIAT de bénéficier d'une information actualisée et de qualité, en articulation avec les services du réseau EVA et d'OCAPIAT, facilitant l'accès au Conseil en Evolution Professionnelle, et aux dispositifs de financement de Formation.

Les actions conduites permettront de développer une coopération renforcée autour des trois grands axes suivants :

- Favoriser la sécurisation des parcours professionnels des salariés en apportant, entre autres, une réponse adaptée aux salariés ayant des bas niveaux de qualification, qui concentrent les risques les plus importants de rupture professionnelle
- Faciliter l'attractivité des métiers des entreprises du périmètre OCAPIAT.
- Contribuer à l'acculturation mutuelle des équipes de conseil.

Un partenariat opérationnel :

Les deux parties souhaitent mettre l'accent sur la dimension concrète et opérationnelle.

Ainsi, les services d'OCAPIAT et le Réseau EVA pourront :

- Co-animer des réunions d'information collective
- Partager des supports d'information et de communication à destination des Entreprises du périmètre d'OCAPIAT
- Participer à des évènements régionaux et nationaux

- Partager les données disponibles et validées par son commanditaire sur les profils des personnes reçues et leur devenir ainsi que son baromètre.
Communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat et plus largement à valoriser les actions conjointes réalisées.

Cette convention porte une dimension territoriale :
Ces actions communes s'inscrivent également dans une dimension territoriale, avec des déclinaisons qui seront organisées dans les 7 Régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Guadeloupe, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une réunion de mise en œuvre opérationnelle est programmée le 11 octobre.
Cette réunion de lancement permettra de réunir le niveau national des deux structures ainsi que les Directions Régionales concernées afin de partager le plan d'actions prévues et organiser leur déploiement.

Enfin, cette convention s'inscrit dans le cadre des démarches engagées par OCAPIAT visant à développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs intervenant sur les champs de la formation, de l'emploi et de l'accompagnement des actifs.

A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.
La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :
- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2021 (lien vers le rapport d'activité 2021 à télécharger)

Avec plus de **185 000 entreprises** représentant **1,28 million de salariés** dans son champ professionnel, et **6 873 travailleurs non-salariés** de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93,5 % de moins de 11 salariés)
- **2 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 54 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :
- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/
Plaquette de présentation (missions, branches adhérentes, offre de services…).

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr

A PROPOS DU RESEAU EVA

Le Réseau EVA est piloté par des CIBC dans 7 régions françaises : Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Guadeloupe. Il a été désigné par France compétences comme mandataire et opérateur du service conseil en évolution professionnelle pour les actifs en emploi.
Dans ces régions, les groupements qui délivrent le service sont composés de différents acteurs de la vie économique : CIBC, chambres consulaires, partenaires privés, etc.

La Fédération Nationale des CIBC fédère et pilote les services mutualisés du réseau EVA, et notamment la promotion du service auprès de partenaires nationaux, pour rendre le conseil en évolution professionnelle accessible, partout, au plus grand nombre et adapté à chacun.

Chiffres clés du réseau EVA

- 7 régions couvertes
- 455 sites
- 700 conseillers en évolution professionnelle
- 78 874 personnes accompagnées dans le cadre du CEP en 2021 (soit 53 % des bénéficiaires accompagnés au niveau national).

Téléphone unique : 09 72 01 02 03
Internet : https://www.mon-service-cep.fr/
Rapport d'activité 2021 : Rapport d'activité EVA 2021

En savoir plus sur la Fédération nationale des CIBC : www.cibc.net

Contact presse : Sophie Clamens, Déléguée Générale de la Fédération Nationale des CIBC